

La fiche d'entreprise (FE)

Dans l'année suivant votre adhésion, puis tous les 4 ans, un assistant en santé au travail ou un technicien en Hygiène-Sécurité se rend dans votre entreprise afin de vous présenter Prévécm et son offre de services, de visiter vos locaux de travail et d'identifier les caractéristiques techniques et organisationnelles. Suite à cette visite, il rédige et vous transmet une fiche d'entreprise, reprenant les risques repérés, les mesures de prévention en place et ses éventuelles recommandations.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

L'employeur est légalement responsable de la santé-sécurité au sein de l'entreprise. Il doit évaluer, transcrire et mettre à jour dans un document unique tous les risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs.

Prévécm vous accompagne dans tout ou partie de cette démarche :

Un préventeur vient à votre demande dans vos locaux de travail pour vous expliquer la démarche, vous transmettre une méthodologie choisie selon vos besoins, ainsi que des documents et outils de travail. Il vous accompagne dans l'analyse des situations de travail pour vous aider à repérer les dangers, à appréhender les risques, à les inscrire dans le document unique et à les évaluer. Il vous aide également dans la recherche de solutions de prévention adaptées et dans le choix des équipements de protection.

L'Évaluation et la prévention des risques spécifiques

Selon les risques concernés (routiers, chimiques, troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux...), un technicien en Hygiène Sécurité, un ergonomiste et/ou une psychologue du travail vous accompagnent dans le diagnostic, l'évaluation des risques et leur intégration dans le document unique et l'élaboration d'un plan d'action de prévention spécifique.

La métrologie

Le diagnostic de certains risques nécessite le recours à la métrologie.

Par exemple, dans le cadre de l'évaluation du risque lié à l'ambiance sonore, des dosimétries de bruit ou des sonométries peuvent être réalisées par le technicien en Hygiène-Sécurité.

Prévécm dispose des compétences et ressources matérielles pour les mesures de bruit, de température, d'hygrométrie et d'éclairage. Les autres demandes de métrologie peuvent toutefois être étudiées pour mise en œuvre.

L'ergonomie

Un ergonomiste peut intervenir dans votre entreprise pour des projets de conception ou de transformation des situations de travail :

- **Conception des postes de travail** : projets de réorganisation, nouvelles implantations...
- **Analyse des situations de travail** : analyse des postes de travail, observation de l'activité, repérage des contraintes physiques et organisationnelles, recommandations...
- **Conseils sur les équipements techniques...**
- **Maintien dans l'emploi** : propositions d'aménagement d'un poste de travail pour une personne bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), aide à la demande de subvention AGEFIPH...
- **Participation et animation de groupes de travail en entreprise** : recherche concertée de solutions d'amélioration des conditions de travail